

M. Clark (Rocky Mountain): Ce que je veux dire—je m'excuse si je ne me suis pas fait comprendre—c'est qu'avec la plupart des ministres, nous n'avons la possibilité de poser que deux questions. Nous avons cette possibilité peu pratique ici même durant la période des questions, mais nous ne pouvons réellement obtenir de renseignements sur les activités au jour le jour de leur ministère qu'aux comités permanents. Ni le premier ministre ni les hauts responsables n'ont l'habitude de se présenter devant des comités permanents. Si je me souviens bien—le député le saura, car il était alors en fonction—le premier ministre a décliné l'an dernier une invitation à se présenter devant un comité permanent. Nous n'avons donc pas la possibilité d'interroger les responsables de son cabinet de la même façon que les responsables des autres ministères.

Cette possibilité est particulièrement importante compte tenu des pouvoirs immenses de coordination que détiennent les responsables du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre. Le député de Scarborough-Est a utilisé le terme «présidentiel». C'est le terme et le régime dont il parle. Je crains que nous ne développions effectivement un régime présidentiel au sein duquel le premier ministre est en mesure d'agir sans avoir vraiment à répondre de ses activités à la Chambre, et ni lui ni ses hauts fonctionnaires ne peuvent être interrogés.

Ce n'est pas simplement parce que le premier ministre actuel appartient à un parti qui n'est pas le mien que nous nous inquiétons de cet état de fait et qu'il nous cause actuellement des soucis. Il se pourrait bien qu'à mesure que l'univers continuera sa marche, nous passions de l'autre côté de la Chambre et que nous ayons un premier ministre de notre parti.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Rocky Mountain): Ce n'est donc pas d'une personne ou d'un groupe particulier que je me préoccupe, mais c'est du système que nous sommes en train d'établir, des institutions que nous sommes en train de créer, de la façon dont nous modifions la nature du gouvernement au Canada.

Comme je l'ai déjà dit, je suis d'accord avec les motifs du premier ministre, qui s'efforce de constituer autour de lui, en sa qualité de chef politique du gouvernement, ce que l'on a appelé, pour employer les termes d'un ancien rédacteur de *Cité Libre*, le contrepoids de la Fonction publique. Mais je soutiens qu'il y a dans notre régime une autre force qui contrebalance le pouvoir du gouvernement; et cette force, c'est la Chambre des communes. Le danger, c'est que le déséquilibre s'accroisse gravement entre le pouvoir du premier ministre et du Cabinet et la capacité de la Chambre d'y faire contrepoids.

Je soulève ces questions parce que, malgré l'importance des changements que nous avons constatés dans la façon dont nous sommes gouvernés, ce bill est malheureusement la seule véritable possibilité que nous ayons d'étudier ces changements à la Chambre. Autrement dit, il est indispensable que le premier ministre, au moment de présenter les changements qu'il propose d'apporter aux règles—je devrais peut-être dire qu'il nous menace d'apporter—propose également à la Chambre un moyen de contrôler ces nouveaux organismes surgis pour créer le déséquilibre entre le pouvoir du Cabinet et du Parlement.

Relations fédérales-provinciales

Je voudrais parler très brièvement des hommes et des très rares femmes fonctionnaires qui gagnent beaucoup plus que les députés: les hauts fonctionnaires, notamment ceux qui sont nommés à la discrétion du premier ministre, sans passer par la Commission de la Fonction publique. Je le répète, je comprends et j'approuve le premier ministre de vouloir, à titre de chef politique du gouvernement, diriger et surveiller lui-même son gouvernement, au lieu de le remettre aux mains de hauts fonctionnaires. Mais je pense que nous ne pouvons pas feindre d'ignorer que ces derniers temps, voire depuis quelques années, on a eu raison de soupçonner que les nominations à des postes supérieurs ne se fondaient pas sur le mérite. Je soutiens que ces raisons ont également quelque chose à voir avec la loyauté, pas nécessairement la loyauté envers un parti, mais la loyauté envers un point de vue que peut entretenir un ministre.

Ce serait à mon avis un danger très réel, particulièrement dans un pays comme le Canada, où il existe une telle diversité et, franchement, une telle fragilité, que d'instaurer en fait une fonction publique personnalisée à l'échelon supérieur. La nomination de M. Pitfield soulève clairement la crainte, tout comme les démissions d'autres sous-ministres chevronnés qui en ont résulté—et j'emploie délibérément ces termes—que nous sommes en train d'instaurer une fonction publique fondée non simplement sur la compétence mais également sur la loyauté envers le point de vue particulier entretenu par les personnes qui occupent pour l'instant les banquettes ministérielles. C'est là une grave situation à affronter pour notre système de gouvernement.

Il y a un autre aspect dont je voudrais traiter aujourd'hui et qui se rapporte également au Parlement, à nos pouvoirs et prérogatives. Il est clair pour moi, comme pour beaucoup de députés de notre parti, que l'expansion prise par les relations et conférences officielles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, à vrai dire les divers paliers de gouvernement, menace sérieusement de miner l'autorité et le rôle de la Chambre des communes. Il existe un danger inexorable, soit que ces nouveaux processus que nous mettons au point vont court-circuiter le Parlement; cela signifie que les décisions sont prises ailleurs qu'ici; or c'est ici qu'en vertu de notre régime, les décisions sont censées être prises.

Mon collègue d'Edmonton-Strathcona a parlé tout à l'heure des délibérations de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, tenue à Calgary durant l'été de 1973. Des questions de grande importance pour l'Ouest du pays furent soulevées alors par les premiers ministres et divers ministres avaient fait des promesses. Beaucoup de ces promesses n'ont pas été tenues, mais ce n'est pas ce qui importe pour l'instant. Ce qui importe, c'est que les réclamations présentées alors à Calgary par les premiers ministres avaient été faites à maintes et maintes reprises, d'année en année, par des députés de la Chambre des communes. Il y avait une différence en ce sens que, à Calgary, les ministres avaient fait des promesses aux premiers ministres tandis qu'à la Chambre des communes, en s'adressant aux députés, aux représentants de ces régions, le gouvernement s'était montré évasif et n'avait rien répondu.

M. Mazankowski: Le mépris du Parlement.